

**L'hon. M. Fournier:** Cela ne serait pas conforme aux faits. Que le député lise l'ordre de renvoi; il constatera qu'il porte sur toutes les dépenses.

**M. Fair:** Il vaut mieux, dans ce cas, laisser le comité aller au fond des choses.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Thomas:** La présentation de cet amendement par le ministre de la Défense nationale m'a stupéfait, d'abord parce que cela ne s'est jamais vu, deuxièmement parce que c'est, à mon avis, un signe qu'on manque de confiance dans la compétence du comité et, troisièmement, comme je l'ai déjà dit, parce qu'on pourrait penser que c'est un moyen d'enliser le comité dans un travail déjà fait.

Un mot du rapport et des critiques formulées par le chef d'état-major général. Bon nombre des arguments présentés par le premier ministre cet après-midi portaient juste mais je me demande parfois si l'ordre interdisant aux militaires de parler de la question est inspiré par la crainte que le public apprenne des choses qu'on ne veut pas qu'il sache. Je me demande aussi jusqu'où le chef d'état-major général irait et combien de temps il conserverait son poste si ses déclarations, si graves fussent-elles, étaient défavorables au Gouvernement plutôt que favorables à sa politique. Je trouve plutôt étrange que le chef d'état-major général ordonne à ses subordonnés de se taire mais qu'il prenne lui-même la parole. C'est un peu le même cas que celui des socialistes: ils veulent tout socialiser sauf eux-mêmes. Ce n'est pas logique!

**M. Bryce:** Tenez-vous en au ministère de la Défense nationale et laissez le socialisme tranquille!

**M. Thomas:** Je ne retiendrais pas la Chambre plus longtemps sauf pour déclarer que toute cette affaire me paraît une autre manifestation du mépris total du Gouvernement pour le Parlement, pour la procédure parlementaire et pour la population que les députés représentent.

**Des voix:** Très bien!

**M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, je siège en cette enceinte depuis près de treize ans, mais au cours de ces années je n'ai jamais rien vu de semblable à ce qui s'est passé cet après-midi à la Chambre. Je ne puis comprendre l'attitude du premier ministre (M. St-Laurent) qui a accusé un membre de la Chambre d'un des délits criminels les plus graves dont on puisse accuser un député. Enfin, après avoir formulé cette accusation, qu'il n'a pas retirée, il a expliqué qu'il pensait que c'était un fait.

[M. Thomas.]

C'est un jour bien triste pour le Parlement, pour la survivance de cette institution où, malgré la chaleur qui puisse parfois nous emporter au cours de la discussion des affaires de l'État, nous devons toujours respecter méticuleusement les convenances. Ces règles doivent être respectées non seulement par les simples députés, mais aussi par le premier ministre dont les droits ne sont pas supérieurs à ceux de tout simple membre de la Chambre des communes.

**Des voix:** Très bien!

**M. Diefenbaker:** J'ajouterais que je ne suis pas chargé de défendre ceux qui peuvent avoir malagi; et s'il y a mal il doit être puni.

**Des voix:** Très bien!

**M. Diefenbaker:** Je vais entrer le premier ministre. Je vais donc répéter ce que j'ai dit. Depuis que je siège à la Chambre des communes, je l'ai vu au cours des années respecter ces règles sans lesquelles le Parlement ne peut se maintenir, et tout ce que je puis souhaiter au sujet de l'incident de cet après-midi, c'est que les années en effacent le souvenir. Le premier ministre a accusé un membre de la Chambre des communes d'un grave délit criminel, sans autre preuve jusqu'ici qu'une enquête. Je me permets de lui dire que les procès ne se déroulent pas à la Chambre des communes. Ils ont toujours lieu devant les tribunaux. Je suis bouleversé par la conduite du premier ministre cet après-midi. Je crois qu'il a agi dans un moment de grande contrariété, alors que la prudence diminue au fur et à mesure que la contrariété augmente.

Je ne sais rien des allées et venues du document et j'ignore comment il a passé d'une main à l'autre. Cependant, je me reporte en esprit à l'année 1949 alors que le premier ministre, adressant la parole dans la ville de Regina, a dit qu'il n'existant qu'une seule différence entre les libéraux et les membres de la CCF, soit que les membres de la CCF étaient des libéraux pressés. C'est peut-être la raison pour laquelle ceux-ci ont obtenu le document avant qu'il ne soit officiellement porté à l'attention de la Chambre.

**L'hon. M. Martin:** Jusqu'ici, c'est la meilleure partie de votre discours.

**M. Diefenbaker:** Cet après-midi, je ne me laisserai pas entraîner à parler de l'armée et des responsabilités de la CCF touchant l'obtention de documents avant que le Parlement en soit saisi, quelque embarrassants pour le Gouvernement que ces documents puissent être. Après tout la question ici est de savoir, —et c'est au premier ministre que je m'adresse,—de savoir, donc, ce qu'on va faire. La population canadienne qui est en ce mo-